

Le mot de la Présidente



S'engager dans une association, qu'est-ce que ça veut dire ? Pourquoi s'engage t'on dans une association ? A ces deux questions, peut-être autant de réponses que de personnes engagées au sein d'une structure associative, quel que soit leur statut, bénévole ou salarié(e).....

Le premier article de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit l'association comme étant « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

Qu'est-ce qui motive en effet un individu à prendre de son temps pour s'investir et participer à la vie et à la bonne marche d'une association, sans contrepartie financière ? Et ce d'autant plus dans une société dans laquelle il est fréquemment asséné que le temps, c'est de l'argent.....

Une association peut aussi compter parmi les personnes qui s'y investissent des salariés(es) : pourquoi travailler pour une association - en dehors du fait de percevoir une rémunération ?

La coexistence de ces deux statuts constitue très certainement une richesse de par leur complémentarité mais exige que les rôles et places de chacun soient clairement définis pour atteindre au mieux collectivement les buts de l'association...

Ce sont sur ces questions que l'équipe de rédaction de l'Echo des Galets s'est penchée. Vous sont ainsi proposés des éléments de réponse ainsi que des pistes de réflexions au fil des articles qui suivent... Bonne lecture à vous toutes et tous,

Christel LIMARE, Présidente

Faire sa part... quand on le peut



Le monde tourne. La vie se fait. Le temps passe. D'un certain point de vue, sans nous. On peut presque vivre sans se poser de questions. Autour de nous, il y a l'administration, les écoles, les hôpitaux, les routes. Tout cela peut avancer tout seul. Plus loin, le cercle des finances, des communes, des départements, de l'Etat, avec leur kyrielle d'agents, de spécialistes, de techniciens, de conseillers. Pour notre bien. Notre confort. Notre tranquillité. On paie pour ça.

De plus près, on voit bien qu'il manque quelque chose : au « coin lecture » du village, près des gamins qui jouent au foot-ball, quand se pose une question d'environnement qui n'est pas prise en compte par les responsables officiels, ou que des gens qui n'ont ni toit ni nourriture surgissent dans notre paysage.

Quelque chose... ou quelqu'un. Pour arranger tout ça, pour faire tourner plus rond notre bonne vieille terre, il y a parmi nous des milliers de « quelqu'un » qui donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur présence et parfois aussi un peu d'argent. Quand on les interroge, tous sont poussés par la même force : l'idée, dans un monde où tout ne va pas forcément très bien, de « faire sa part », de participer à un effort commun qui ferait que les choses aillent mieux. « Je le fais naturellement, sans me poser de questions », avoue une bénévole. Un voisin, qui donne son sang, est plus direct : « Je l'ai toujours fait, c'est dans ma nature. Et je ne comprends pas que tout le monde n'en fasse pas autant »...

Alors, amour du ballon rond, goût pour la lecture, inquiétude vis à vis de son environnement, empathie pour les plus démunis : tout cela n'a peut-être pas d'importance : à un moment donné, il faut être là, au rendez-vous, transmettre un peu de ce que l'on a reçu, ne pas se poser trop de questions, essayer de faire avancer les choses, s'adapter aussi parfois à son entourage, « changer les choses en se changeant » comme le dit Michèle, au CPIE. Le monde tourne, et le temps passe. Mais l'histoire ne repasse pas les plats, et ce que l'on a pas fait, alors qu'on le pouvait, devient parfois un regret. C'est aussi cela le sens de l'engagement : faire sa part, quand on le peut...

Jean-Pierre Gabut, administrateur

*Le bénévolat est un don de soi
librement consenti et gratuit*

EDITO



Voici entre vos mains, fidèle comme chaque année, notre journal associatif.

Vous découvrirez, à sa lecture, ce qui fait le fondement de notre engagement.

Cette « foi » collective a un bien joli nom : « l'engagement associatif ».

Les articles que vous allez lire affichent cette volonté commune de mettre nos convictions

en action.

Notre association a des projets et des valeurs ; ils constituent le lien et la volonté d'agir de nos adhérents, des bénévoles qui nous soutiennent et nous aident, et de toute l'équipe « administrative », essentielle à sa structuration.

Pourquoi cet engagement ? Quelles sont les motivations de tous ces volontaires qui donnent de leur temps ? Elles sont multiples sans doute, mais il apparaît de plus en plus que dans notre monde, souvent en perte de valeurs et de sens, l'engagement associatif répond à ce besoin d'utilité, d'action participative et de réalisation de proximité qui manifestent, sommes toutes, l'expression d'une démocratie directe.

Ne passons pas sous silence ces besoins de valorisation de soi, de liberté d'expression, d'implication active et d'accomplissement individuel qui sont la richesse de nos bénévoles et de notre association.

En tant que vieil acteur de la vie associative à différents niveaux d'implication, je peux attester avoir « plus reçu que donné » dans l'expression de mes propres convictions et dans ma réalisation individuelle.

Gérard Olivier, adhérent au CPIE

Le rôle des administrateurs au CPIE

Bugey Genevois



Les administrateurs du CPIE sont des bénévoles élus lors de l'assemblée générale de l'association. L'un de leur rôle est de valider les orientations de l'association lors de leurs rencontres régulières en Conseil d'Administration.

Etre administrateur au CPIE Bugey Genevois c'est aussi avoir la possibilité de travailler aux côtés des salariés en faisant partie de groupes de travail. C'est pouvoir donner son point de vue ou de mettre ses compétences au service d'un projet.

Par exemple, il existe des groupes de travail sur les thèmes de l'agriculture, de l'eau, de la communication...dont le groupe « Echo des galets » !

Pour construire cette lettre associative, le groupe de travail « Echo des galets » est sollicité pour rédiger des articles, pour faire des propositions de thèmes, pour donner son avis sur la mise en page. Chaque administrateur prend la part de travail qu'il souhaite, en fonction de sa volonté d'implication, de sa disponibilité, de ses compétences.

Les échanges peuvent prendre plusieurs formes : rencontre, mail, téléphone. Il n'est pas nécessaire d'être un expert du sujet traité pour faire partie d'un groupe de travail, la diversité des points de vue permet de construire et de réfléchir collectivement.

Pour Michèle, administratrice depuis deux ans, « la fonction d'administrateur a permis, après un temps où trouver sa place, de prendre part de façon effective à la pérennité de l'association ».

Michèle Bonnaz, administratrice et **Emilie Valton**, salariée



Une goutte d'eau ... mais laquelle ?



« Une goutte d'eau dans l'océan ! » Voilà ce que j'entends autour de moi quand je parle de nos efforts familiaux de changer de comportement en faveur de l'environnement. Certes, le fait d'avoir une seule voiture et favoriser le transport en commun, de récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin, comme de soigner la santé de notre maison ne changera rien à la planète.

Mais nous agissons au sein d'une association, un lieu de rassemblement et d'actions des personnes qui partagent les mêmes valeurs et idéaux. Ainsi les gouttes d'eau s'accumulent, et le verre devient franchement à moitié plein.

Associés à nos partenaires locaux, les CPIE régionaux et nationaux, le verre se remplit à force. Quand on arrive au « ras le bol », une seule goutte suffit pour faire déborder le verre. Alors avons-nous assez ras le bol pour s'engager, s'impliquer, et changer de comportement ? Qui sera LA goutte, celle qui est capable d'inonder et faire changer aussi le comportement du grand public ?



« En refusant d'être goutte d'eau tu acceptes d'être océan. » *Lionel Daudet*

Barbara Herry, assistante familiale

Les CPIE: du national au local



Notre association labellisée « CPIE » appartient à un réseau national. L'Union nationale des CPIE (UNCPIE) définit les critères de ce label. De façon régulière (tous les 10 ans), le label doit être renouvelé. Salariés et administrateurs remettent donc en question leur mode de fonctionnement afin de faire évoluer leur association. L'UNCPIE propose aussi des projets que les CPIE locaux peuvent intégrer, par exemple le CPIE Bugey Genevois participe à « Bienvenue dans mon jardin au naturel ».

Il existe un échelon intermédiaire entre le national et le local, il s'agit des Unions Régionales des CPIE (URCPIE). L'URCPIE Auvergne Rhône-Alpes compte désormais 7 CPIE depuis que la loi NOTRE a revu l'organisation territoriale. Deux administrateurs et la Directrice du CPIE Bugey Genevois participent depuis un an à la construction de cette nouvelle association (statuts, organisation interne, programmation des actions...). L'URCPIE participe à des projets d'envergure soutenus par la Région, l'agence de l'Eau, les départements, la CNR, EDF... Ces projets prennent en compte les politiques nationales et les enjeux internationaux (COP 21).

Au niveau de notre CPIE, administrateurs et salariés construisent actuellement le nouveau projet associatif. Ce travail a lieu tous les trois ans. Ensemble ils définissent les directions à prendre pour adapter les futures actions à la réalité de notre territoire et aux orientations de notre réseau national et régional.

Enfin, le CPIE Bugey Genevois adhère à deux réseaux d'éducation à l'environnement et au Développement durable : le GRAINE Rhône-Alpes et le Réseau Empreintes (réseau en Haute-Savoie). Finalement un maillage est assuré à plusieurs niveaux et notre CPIE n'agit pas seul !

Brigitte Bianchi, administratrice

Une vieille dame en pleine forme



Il existe en France plus de 1 million d'associations déclarées, et le nombre de leurs adhérents est estimé à plus de 15 millions ! C'est dire si la loi de 1901 établissant les règles d'existence de ces associations a été bénéfique.

Leur point commun est d'être selon la formule consacrée, « à but non lucratif » : si bénéfique il y a, il ne peut être qu'un « excédent d'exploitation », interdit de répartition entre les membres associés.

Ces associations sont classées selon leur objectif : intérêt général, association d'utilité publique, association sportive, environnementale ou plus récemment « citoyenne ». Si la hiérarchie n'est pas obligatoire -un président ou un trésorier n'est pas indispensable-, elles doivent toutefois disposer de statut enregistrés fixant leur organisation, et établissant leur objectif, leur règles de fonctionnement, leur capacité d'emploi ou encore leur possibilité de mener des actions en justice.

Aujourd'hui, la « loi de 1901 » est une vieille dame. Mais elle a conservé toute sa souplesse. Elle permet en particulier aux enfants et adolescents de s'engager très tôt, dans des structures reconnues, et même de présider à partir de 15 ans certaines structures « adultes ». Cela semble évident aujourd'hui. Cela ne l'était pas il y a cent ans.

Nota : Les forums et services internet fournissent de nombreux éléments sur ces questions.

Jean-Pierre Gabut, administrateur

L'emploi, le travail et l'engagement



Le travail ? c'est quoi ? « Activité professionnelle régulière et rémunérée » selon le Larousse. Les autres définitions tournent également autour des notions de production, de charge, d'argent.

Pour moi il est important de faire la différence entre le travail et l'emploi salarié.

Ce n'est pas parce que l'on ne gagne pas d'argent pour une tâche effectuée qu'il ne s'agit pas de travail. Le travail apporte une plus-value à la personne qui l'accomplit : de l'argent (salaire) certes, mais pas que !

Reconnaissance, échange, plaisir, contribution à l'intérêt général, estime de soi, implication dans la cité, réflexion... sont autant de salaires qui permettent de s'épanouir, de se construire et de trouver sa place.

Dans ma vie professionnelle j'ai la chance de pouvoir concilier ces deux aspects. J'occupe un emploi salarié pour gagner l'argent qui me permet de subvenir à mes besoins en termes de consommation, mais je travaille aussi au projet de ma structure employeuse. Et il est important pour moi d'être en accord avec les finalités de celui-ci !

Etre salariée d'un CPIE fait intervenir la notion d'engagement : l'engagement, c'est faire des choix librement, assumer des valeurs pour ensuite les mettre en œuvre.

Les valeurs que mettent en avant les CPIE sont l'Humanisme, le respect de la connaissance scientifique et la citoyenneté.

Ces valeurs, je les partage aussi hors du cadre de mon emploi et je les porte dans les actes de ma vie quotidienne.

Etre salariée d'un CPIE me permet de « gagner ma vie » sur les deux tableaux !

J'ai fait le choix d'avoir un emploi rémunéré à temps partiel...mais je travaille à temps complet pour donner du sens à mon engagement !

Emilie Valton, salariée



Le Chat, par Philippe Geluck

S'impliquer : mettre beaucoup de soi-même dans ce que l'on fait

A t'on le droit de...



C'est l'histoire d'une association dont une moitié des bénévoles recueille des échantillons de l'eau d'une rivière, alors que l'autre moitié les examine au microscope. Tous les collecteurs d'échantillon tombent malades, alors que les spécialistes de l'examen ont peur de l'eau. Va t'on les forcer, au nom de leur engagement, à dépasser leur peur ? Peut-on le faire, au nom du bien commun, des objectifs de défense et de protection de la rivière, et du constat selon lequel, si le travail n'est pas fait, la survie de l'association est compromise ?

L'anecdote fait sourire. La question sans doute un peu moins, parce qu'elle montre que l'engagement associatif peut entraîner des dérives. Tout le monde les condamne. Mais la soif de résultats, la quête d'absolu, la volonté de voir ses idées aboutir, et ses convictions reconnues peut entraîner le franchissement de certaines limites.

Nous serons d'accord pour affirmer qu'on ne peut contraindre qui que ce soit à faire ce qu'il n'aime pas, au nom de son engagement associatif. Il y aurait là quelque chose comme de l'abus de faiblesse ou de la pression morale. On s'engage. On se surpasse. Mais pas à n'importe quel prix.

Nous serons aussi d'accord pour refuser que des responsabilités de bénévoles soient engagées par leurs élus de l'association, sans qu'il leur en soit rendu compte ou que leur avis soit recueilli. C'est évident, bien sûr. Mais on a vu par le passé ce qu'il advenait de grandes organisations humanitaires dont les adhérents, engagés de la première heure, étaient tenus à l'écart des décisions financières....

Enfin, pour rire, la cause ne justifie jamais le mauvais caractère de la personne qui la porte. Ma mère m'a souvent parlé d'une dame qui se permettait de dire à chacun ses quatre vérités, sans détour, sans respect, sans précaution, au prétexte que son engagement était juste. Elle m'a souvent dit : « On n'a pas le droit d'être comme ça ! Je préfère le voisin aimable qu'être avec quelqu'un qui me dévalorise en prétendant que son engagement justifie tout ». A méditer ?

Jean-Pierre Gabut, administrateur

